

MAIRIE DE BREZIERIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2022

Mairie de Bréziers

PRESENTS :

Rolland ARNAUD, Cécile RODOSSIO, Sandra GRANDI, Marion LACROIX, Dominique DUBOIS, Rémy ARNAUD, Jean Bernard BONNENFAN, Nathalie TREMOUILLOUX

ABSENTS EXCUSES : Alexander PHILIP, Sébastien BARISONE, Anne HATTON-MANSUY

PROCURATIONS :

Anne HATTON-MANSUY est représentée par Rolland ARNAUD

Alexander PHILIP est représenté par Dominique DUBOIS

Sébastien BARISONE est représenté par Nathalie TREMOUILLOUX

Secrétaire de séance : Cécile RODOSSIO élue à l'unanimité

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 H 30

ORDRE DU JOUR

DM budgétaire

ZRR AEP

OPAH

Eclairage public

Parc ENGIE-GREEN

ARS Péril / Eau

DIVERS

RDV préfecture Parc / ONF

Travaux EP Le Bez

Travaux Voierie

P.C.S

Cimetières / Jardins

Communication

ADMR

AMF Congrès des maires 7/10/2022

DELIBERATIONS

DM budgétaire

Décision de modification budgétaire suite à des erreurs de saisie en début d'année.

Affectation de resultats :

fonctionnement :

002(recettes de fonctionnement) : +24019.42 euros

023 : (depenses de fonctionnement) : +24019.42 euros

Investissement :

001 (depenses d'investissement) : +47440.34 euros

2315 (par exemple pour équilibrer, vous pouvez également rester en sur équilibre) : +25019.42 euros

1068 (recettes d'investissement) : +48440.34 euros

021(recettes d'investissement) : +24019.42 euros

Compte 611 : +1000€

Compte 615228 : +500€

Compte 6281 : +500€

Compte 7068129 : +2000€

Compte 615221 : +500€

Compte 615232 : +2500€

Compte 61558 : +500€

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

ZRR AEP

Monsieur le Maire reprend les éléments suite à une réunion avec l'Agence de l'eau concernant le schéma d'assainissement du réseau d'eau potable.

Détail des travaux :

- Changement des tuyaux de PVC qui acheminent l'eau
- Agrandissement de la capacité de la cuve de Chaumeng
- Traitement de l'eau aux UV ou à la javel
- Changement des vannes

Ces travaux avoisinent un budget global de 2,5 M €.

La convention à signer avant le 15/10/2022 pour bénéficier des subventions qui couvriront entre 60% et 70 % du coût global.

Détail de la répartition de la subvention :

50% de prise en charge par l'Agence de l'eau et entre 20% et 10% de prise en charge par le département.

Cela engendrerait un emprunt de 600 000 / 700 000€ sur 50 ans. Tous les travaux sont à faire d'ici 2023/2024.

Le conseil municipal propose des travaux à effectuer en priorité :

- Traitement javel
- Réservoir du Garcinet
- Le Puy

Montant de ces travaux : 250 000 € - Reste à charge de la commune : 80 000€

En attente des résultats d'analyse des tuyaux PVC et d'autres analyses techniques pour confirmer comment l'enveloppe globale de 250 000 € sera répartie selon les différents sites et leurs besoins.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

OPAH

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le programme OPAH de la communauté de communes sert à recenser l'habitats dégradés qui aurait besoin du programme d'amélioration de l'habitat pour être rénovés.

Une proposition pour rénover l'isolation des appartements de la commune est en attente en liaison avec l'étude du SYME 05.

La commune a versé 2000€ pour la partie étude.

Pas d'autre participation prévue. En attente du recensement des propriétaires et locataires intéressés.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Eclairage public

La commune a signé la convention pour que le projet continue d'avancer et a opté seulement pour le changement des ampoules par des LED ainsi que trois mas et trois boîtiers avec horloge.

Trois coffrets sur lesquels il faut intervenir :

Mise aux normes au Rouchasson et aux Champsours

Changement des portes à Chaumenq et à Bréziers.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Parc ENGIE-GREEN

Le contrat avec ENGIE GREEN sera révisé en fin d'année. Le loyer du terrain pourrait être revu à la hausse pour des montants plus importants.

Le conseil est d'accord pour signer la modification de la convention qui ratifie ce changement de tarif.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, y compris la sollicitation du SYME 05 sur l'analyse de la convention.

REPLACEMENT DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la secrétaire titulaire, Madame RIZZI Antinea sera prochainement en congé maternité et qu'il conviendra de la remplacer.

Il propose en candidature Madame BEERNAERT Julie qui a effectué son stage de secrétaire en début d'année à la mairie.

Le conseil municipal accepte et autorise le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, à signer un contrat de remplacement avec Madame BEERNAERT Julie.

Cimetière – Bureau d'étude

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de saisir un bureau d'étude pour réaliser l'étude et les

travaux concernant les plans du cimetière et les registres de concessions.

Le conseil municipal accepte et autorise le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, à saisir un bureau d'étude, et vote pour une enveloppe de 12 000€ HT.

CONVENTION SYME 05

Des conventions doivent être signées avec le SYME 05 :

- Une première gratuite pour une convention d'accompagnement sur le diagnostic général sur le bâti avec préconisations liées à SYMERENOV
- Une seconde gratuite également pour une relecture du projet de bail avec ENGIE GREEN et avis
- Une troisième onéreuse à double volets : Un forfait de suivi de l'ACTA (en attente de validation par l'AG du syme 05 du 18/10/22) dont le tarif serait de 375€/an sur trois ans incluant accès et assistance. Et deuxièmement un investissement matériel de suivi de l'ACTA d'un coût de 1000€ environ amortissable sur cinq ans ou acquis par le syme et remboursable sur cinq ans.

DIVERS

Ars/Péril eau : Saisie de l'ARS pour logement insalubre et pour une mise à jour du réseau et des abonnés.

Licence IV : proposition de location gérance pour 1 an en bail précaire pour le restaurant du Camping des 3 Lacs de Rochebrune. Vente non conclue pour l'instant. En attente de la suite du projet et de l'avis de la commune de Rochebrune et du propriétaire du seul établissement en possédant une.

SYME 05 : Réunion d'information organisé par le syme sur l'énergie d'environ 2h ouvert à tous à prévoir.

Défibrillateur et formation premier pas : Mme TREMOUILLOUX suggère de faire l'acquisition de cet équipement et de réaliser une formation aux premiers soins pour les gens de la commune.

Ce sujet sera proposé lors du prochain bulletin municipal à la population et en fonction des retours, validé ou rejeté.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H30